Votre contact

#### **Pierre DE CASTELBAJAC**

ISC PATRIMOINE

+33607361120

pierre.decastelbajac@iscpatrimoine.com



# DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

### **INTRODUCTION**

#### **ISC Patrimoine**

adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion patrimoine SARL au capital social de 5 000 euros, immatriculé au RCS de La Rochelle sous le numéro 940 807 662, dont le siège social est situé 12 avenue du Fort Louis, 17000 La Rochelle

0607361120 pierre.decastelbajac@iscpatrimoine.com https://iscpatrimoine.com/

### **VOTRE CONTACT**

**DE CASTELBAJAC Pierre** 

12 AVENUE DU FORT LOUIS 17000 LA ROCHELLE Téléphone : 06 07 36 11 20

Email: pierre.decastelbajac@iscpatrimoine.com

#### **INFORMATIONS**

#### Activités réglementées

**ISC Patrimoine** est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance sous le numéro 25002361 (qui peut être consulté sur le site www.orias.fr) et exerce les activités réglementées suivantes :

#### **CONSEILS FINANCIERS**

#### Conseiller en investissements financiers

Conseiller en investissements financiers (CIF) adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine (CNCGP), association agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les conseils donnés en matière d'investissements financiers[1] sont fournis de manière non-indépendante et reposent sur une analyse large des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financier;

Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le CIF entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale:

#### Corum

[1] A l'exception des conseils portant sur la fourniture de services d'investissement et sur la réalisation d'opérations sur biens divers.

#### N° ORIAS: N°25002361

#### Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD Assurances Mutuelles

Numéros de polices: 118263166

### **Partenaires**

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Corum	SCPI	Convention	Commissions

3

#### **ASSURANCE**

#### Courtier

#### Courtier en assurance dans la catégorie « c »

Courtier en assurance positionné dans la catégorie « c » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et se prévalant d'un service de recommandation fondé sur une analyse impartiale et personnalisée du marché.

Entreprise(s) d'assurance représentant plus de 33% du chiffre d'affaires en assurance en N-1 : Cardif, MMA.

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du courtier) : néant.

#### N° ORIAS: N°25002361

#### Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD Assurances Mutuelles

Numéros de polices: 118263166

#### **Garanties**

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Activité de Courtage d'Assurances de Personnes SANS ENCAISSEMENT DE FONDS DE TIERS	115 000€	115 000€

#### **Partenaires**

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Cardif	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
MMA	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours

### **DURABILITÉ**

Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont les suivants : les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

### **MÉDIATEURS**

- Pour le conseil en investissements financiers : Le Médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 ou https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur ;
- Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), service médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris ou https://www.cmap.fr/consommateurs/.

Autorité(s) de tutelle

#### Au titre de l'activité de conseil en investissement financier :

Autorité des marchés financiers (AMF) – 17 place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02.

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement :

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

### **RÉMUNÉRATION**

#### Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :

Etude retraite ou placement: 600 € HT et 720 € TTC

Etude transmission ou cession d'entreprise: 1 200 € HT et 1 440 € TTC

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

## MÉTHODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation, nous mettons à disposition du Client un espace dédié et sécurisé permettant d'interagir avec son conseiller. Cet espace constitue le principal canal d'échange et offre diverses fonctionnalités, notamment :

- La mise à jour des éléments de connaissance et de profil du client,
- La transmission sécurisée de documents,
- L'accès aux informations relatives aux actifs et au passif du Client, notamment via des mécanismes d'agrégation de données financières,

Le Client autorise expressément, le cas échéant, le conseiller à recevoir directement de la part des compagnies d'assurance, établissements bancaires et autres organismes financiers, les informations le concernant, sous réserve qu'un contrat ait été préalablement conclu avec ces entités dans le cadre de la prestation du conseiller.

Préférence pour la Communication Électronique

Afin d'assurer une fluidité et une réactivité maximales, la communication sera prioritairement réalisée par voie électronique, notamment via l'espace dédié, le courrier électronique ou d'autres outils numériques sécurisés. Toutefois, le Client conserve la possibilité de demander une communication sous format papier pour tout document, ce qui lui sera fourni sur demande spécifique.

Sécurisation des échanges

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées. Tous les échanges électroniques transitent via des canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée.

Conservation des Documents et Historique des Échanges

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés pendant une durée conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Le Client peut accéder à son historique et en demander une extraction à tout moment.

En acceptant ces modalités de communication, le Client reconnaît être informé des moyens privilégiés d'échange avec son conseiller et des conditions de transmission des informations relatives à son patrimoine

### **RÉCLAMATIONS**

En cas de litige ou de réclamation, les parties s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Vous pouvez adresser une réclamation à votre conseiller habituel qui disposera de dix jours ouvrables pour en accuser réception, puis de deux mois, à compter de son envoi, pour y répondre.

Vous pouvez en second lieu saisir gratuitement un médiateur de la consommation, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an :

- Pour le conseil en investissements financiers : Le Médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 ou https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur ;
- Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), service médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris ou https://www.cmap.fr/consommateurs/.

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant le tribunal compétent du territoire de l'État dans lequel le défendeur est domicilié.

#### **RGPD**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Pierre de Castelbajac pour traitement.

Elles sont conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pour un délai de cinq ans et sont destinées à votre accompagnement pour votre gestion de patrimoine.

Conformément à la loi « *informatique et libertés »*, vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Pierre de Castelbajac, pierre.decastelbajac@iscpatrimoine.com

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

# **DATE ET SIGNATURE**

Rédigé en	deux e	exemplaires	dont l'un a	été	remis au c	lient

Le Client	Le Conseiller
Fait à :	Fait à :
Date:	Date:
Signature :	Signature :